



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

COMMISSION PERMANENTE

Paul CUTURELLO

*Conseiller Municipal de Nice
Conseiller Général des Alpes-Maritimes*

Monsieur Eric CIOTTI

Président du Conseil Général
des Alpes-Maritimes
BP 3007
06201 NICE Cedex 3

Nice, le 26 novembre 2009

Monsieur le Président,

La réforme des collectivités territoriales qui se compose de quatre projets de loi distincts modifie en profondeur l'architecture institutionnelle locale. Elle institue un nouvel élu local, « le conseiller territorial » qui sera élu dans le cadre de « supers » cantons, selon un scrutin mixte. Ce nouvel élu remplacera les actuels conseillers généraux et régionaux, et il aura la responsabilité de gérer les deux collectivités.

Le projet de loi entend parvenir au 1er janvier 2014 à une couverture de l'ensemble du territoire par des structures intercommunales à fiscalité propre mais également à un renforcement de la cohérence des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale.

Par ailleurs, un nouveau dispositif de fusion de communes remplacera la loi du 16 juillet 1971 dite « loi Marcellin ». Le projet de loi propose également de nouveaux cadres institutionnels : la « métropole » et le « pôle métropolitain ». Enfin, alors que nous traversons une période d'incertitude liée à l'impact de la réforme en cours de la taxe professionnelle, le texte fixe le principe de la spécialisation de l'action des départements et des régions et renvoie la clarification des compétences et les mécanismes de cofinancement au vote d'une loi ultérieure.

Au regard de ce bouleversement majeur de la structure et des compétences des collectivités locales, au nom des élus du groupe socialiste et apparentés, j'ai l'honneur de solliciter de votre part la tenue d'une réunion exceptionnelle de notre Assemblée afin que nous puissions débattre de l'impact de ces projets sur le devenir du département et l'ensemble des collectivités qui lui sont liées.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul CUTURELLO